

Commune de VILLE DI PIETRABUGNO (HAUTE CORSE) (20200)

**Etude de Maîtres Thomas LEANDRI et Céline BRONZINI de
CARAFFA, notaires associés**

1 Rue Luiggi Giafferi, 20200 BASTIA

Tel : 04.95.31.25.10/Fax : 04.95.32.55.62

Email : leandri-bronzini-decaraffa@notaires.fr

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 28 janvier 2025

Suivant acte reçu par Maître Thomas LEANDRI, notaire associé à BASTIA (20200), 1 Rue Luiggi Giafferi,

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil, aux termes duquel il a été déclaré que :

Monsieur Pierre Jean Antoine PIERESCHI, retraité, demeurant à VILLE-DI-PIETRABUGNO (20200) 28 hameau de Casevecchie, né à VILLE-DI-PIETRABUGNO (20200) le 1er juillet 1933.

Et Madame Marie Josette PIERESCHI, Retraitée, demeurant à VILLE DI PIETRABUGNO (20200) 28 hameau de Casevecchie, née à VILLE-DI-PIETRABUGNO (20200) le 21 septembre 1941.

Ont possédé et entretenu, à titre de propriétaires, de manière continue, non interrompue, non équivoque, trentenaire, paisible, les biens ci-après désignés, joignant leur possession à celle de :

Monsieur François Soter PIERESCHI, et son épouse, Madame Antoinette VINCENTI, demeurant à VILLE-DI-PIETRABUGNO (20200) Hameau de Casevecchie.

Nés tous deux à VILLE-DI-PIETRABUGNO (20200), Monsieur le 18 avril 1898 et Madame le 12 juin 1900. Décédés tous deux à VILLE-DI-PIETRABUGNO (20200), Monsieur le 18 novembre 1959 et Madame le 21 juin 1986.

Et de Madame Marie Françoise Pierrette PIERESCHI, sans profession, demeurant à VILLE-DI-PIETRABUGNO (20200) 28 hameau de Casevecchie.

Née à VILLE-DI-PIETRABUGNO (20200) le 24 mai 1929 et décédée à BASTIA le 8 Décembre 2020.

Désignation des Biens :

1°) Dans un immeuble à VILLE-DI-PIETRABUGNO (20200) 28 Hameau de Casevecchie sur quatre niveaux cadastré section D, n° 772, lieudit Casevecchie, pour une contenance de un are quinze centiares (00ha 01a 15ca).

Les lots :

Numéro 1 : Au niveau 1 une cave côté sud

Numéro 2 : Au niveau 2 une salle à manger accessible par une entrée particulière côté nord et une fenêtre donnant sur la route départementale côté sud.

Numéro 3 : Au niveau 1 une cave et un appentis

Numéro 4 : Au niveau 2 un couloir, une pièce, une salle de bains et un WC.

Numéro 5 : Au niveau 2 une cuisine et une terrasse

Numéro 6 : Au niveau 3 deux chambres.

Numéro 7 : Au niveau 3 une chambre et une petite salle

Numéro 8 : Au niveau 4 un grenier non aménageable.

Et pour chacun des lots une quote-part indéterminée de la propriété du sol et des parties communes générales.

2°) A VILLE-DI-PIETRABUGNO (20200) Casevecchie, une parcelle cadastrée section D n°773 Ld Casevecchie pour une contenance de deux ares et cinq centiares (00ha 02a 05ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis Maître Thomas LEANDRI

Adresse électronique de l'étude : Leandri-bronzini-decaraffa@notaires.fr (où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)

Etude de Maîtres
T. LEANDRI
C. BRONZINI de CARAFFA
Notaires Associés
1 rue Luigi Giafferi
Place Saint-Nicolas - 20200 BASTIA